



Sport et Animation Rhône-Alpes

**UCPa**  
FORMATION



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Multiactivité APT



Multiactivité APT LTP



Activités Equestres



Aquatique et Natation



Métiers de la Forme



Activités Nautiques



Ski



Rando-Alpinisme-Escalade



VTT



## TAXE D'APPRENTISSAGE

En partenariat avec les CFA du Sport et de l'Animation présents dans 5 régions, nous rendons accessible la formation au plus grand nombre et favorisons l'insertion professionnelle. **Nous permettons chaque année à plus de 650 jeunes en contrat d'apprentissage de suivre une formation gratuite et rémunérée.**

***La "Taxe d'Apprentissage" constitue notre principale ressource de financement !***

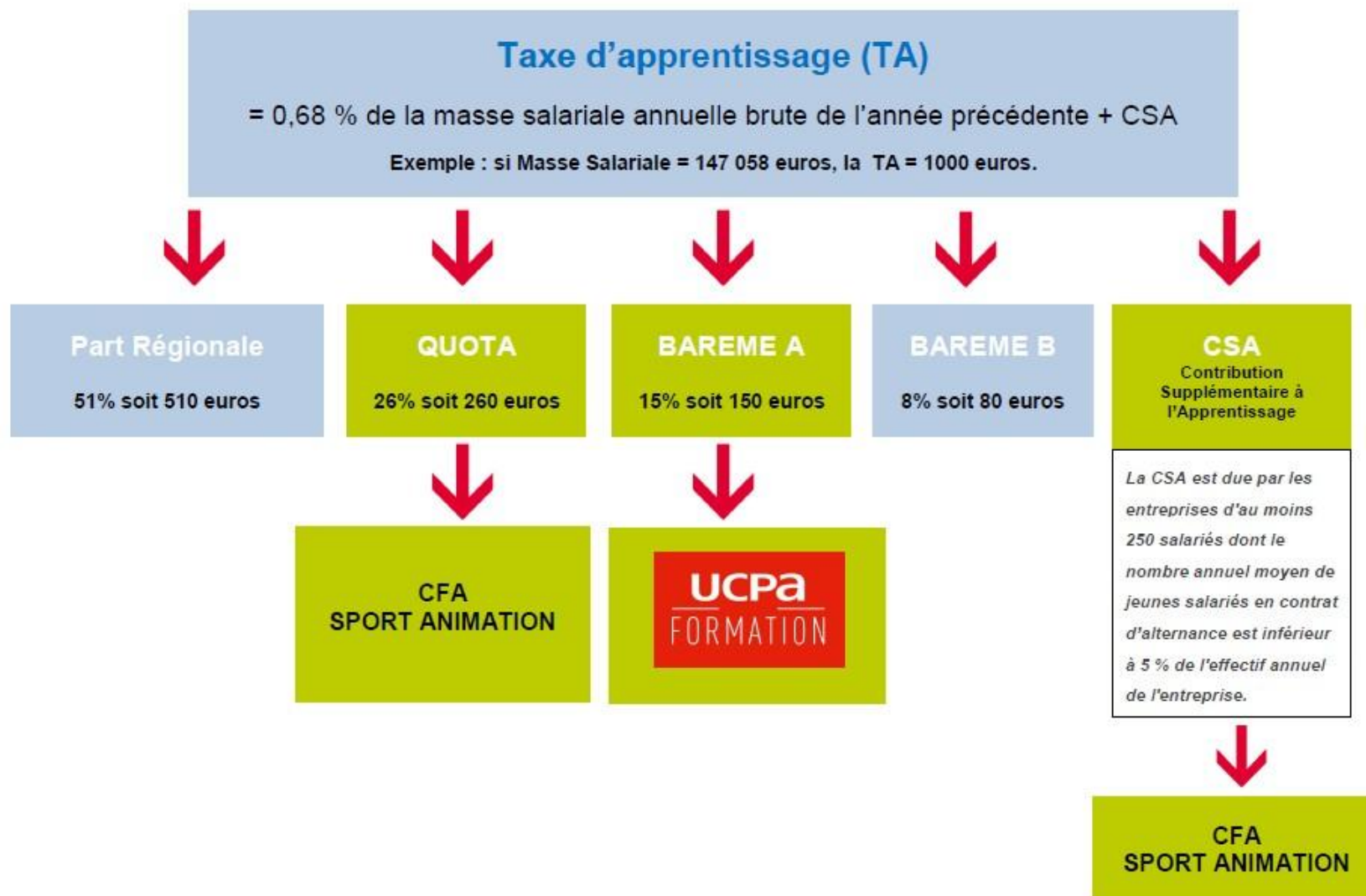
Nous vous proposons aujourd'hui, de **vous associer à notre mission** de formation, par un geste simple, en nous désignant parmi les bénéficiaires de votre taxe d'apprentissage.



# COMMENT NOUS AFFECTER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Nous sommes habilités à percevoir les parties suivantes de la taxe d'apprentissage : le **QUOTA**, le **BAREME A** et le **CSA**, qui sont désignés dans les rectangles verts dans le schéma ci-dessous.

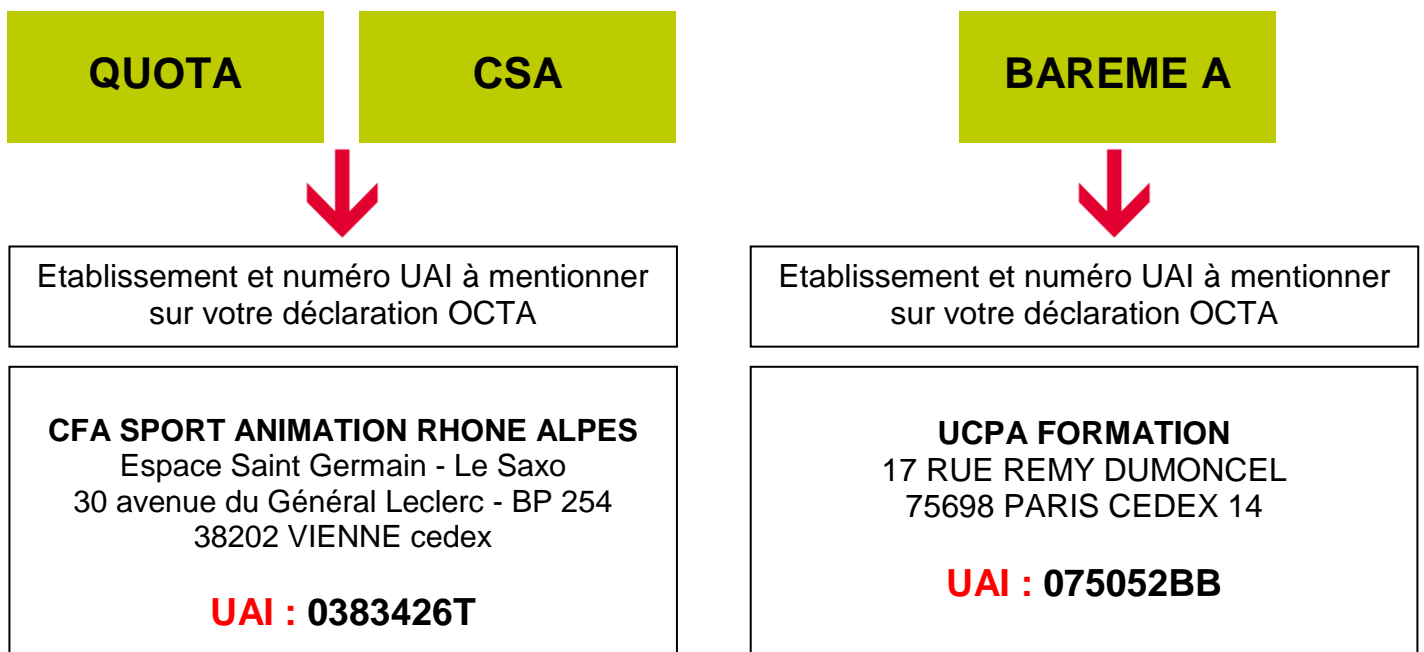
**IMPORTANT** : sur votre déclaration (en ligne ou papier), pour chacune de ces catégories, **vous devez indiquer des bénéficiaires distincts**, le **QUOTA** et le **CSA** pour le CFA SPORT ANIMATION, le **BAREME A** pour UCPa Formation directement, comme fléché sur le schéma.





# MODALITES DE VERSEMENT TAXE APPRENTISSAGE

1. Procurez vous auprès de votre comptable ou de votre OCTA, le formulaire de déclaration de Taxe d'apprentissage ou accédez à votre espace de déclaration en ligne si vous effectuez déjà ces démarches par voie dématérialisée.
2. Complétez le formulaire dans la partie « établissements bénéficiaires », avec les montants que vous souhaitez nous affecter pour chacune des catégories **QUOTA**, **BAREME A** et **CSA**, en précisant pour chacune d'elles le **numéro d'identification UAI de l'établissement bénéficiaire** ainsi que **ses coordonnées** comme indiqué ci-après :



3. Finalisez votre déclaration en ligne ou retournez votre déclaration papier à votre OCTA accompagnée de votre règlement, **au plus tard le 28 Février**.
4. **Pour nous informer de votre versement** nous vous invitons à **compléter le formulaire en ligne** disponible sur notre site [www.ucpa-formation.com](http://www.ucpa-formation.com), rubrique taxe d'apprentissage en cliquant sur l'onglet « **Nous informer de votre versement** » (cette étape ne vous prendra pas plus de deux minutes).

---

**Pour vous accompagner dans vos démarches ou pour tout complément d'information, nous nous tenons à votre disposition, merci de contacter :**

François FERNANDEZ au 04.72.78.04.54 ou par email [ffernandez@ucpa.asso.fr](mailto:ffernandez@ucpa.asso.fr) .